

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 85, chemin des Bouleaux

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 177-01 et tel qu'indiqué dans la grille de spécification, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 8 avril 2025 à compter de 19 h 30, à la salle communautaire de Luskville, au 2024, route 148 à Pontiac.

Demande de dérogation mineure visant à réduire la superficie du 85 chemin des Bouleaux (Lot 2 682 620) de **1234,2 m²** à une superficie de **1040 m²**, en cédant une bande de terrain de 5 mètres de largeur (soit **194.2 m²**) qui passerait du 85 au 93 chemin des Bouleaux. La propriété du 93 chemin des Bouleaux (Lot 2 750 680) a une superficie de **1099,8 m²** et deviendra **1294 m²**. La largeur du terrain du lot situé au 85 chemin des Bouleaux serait réduite de 5 mètres, mais ceci n'affecterait en rien l'installation septique et le puit qui sont situés à l'est du bâtiment principal. La façade Ouest du bâtiment situé au 85 chemin des Bouleaux se retrouverait alors à **6,73 mètres** de la nouvelle ligne de propriété.

Selon le règlement en vigueur l'escalier du 85 chemin des Bouleaux est trop près de la nouvelle ligne de propriété à **2.05 mètres** au lieu de **2.5 mètres**.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 3^{ième} jour du mois de mars de l'année deux-mille-vingt-cinq.



M. Mario Allen
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 3^{ième} jour de mars deux-mille-vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^{ième} jour de mars deux-mille-vingt-cinq.



M. Mario Allen
Directeur général